

## ATTESTATION DE DÉCISION FAVORABLE

SUR UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE TITRE DE SÉJOUR

**VOS RÉFÉRENCES:** 

Identifiant (N° étranger): 8003020474

N° de la demande : 5901202308070669913

DATE D'ÉMISSION: 09/10/2023

Nom de naissance : CISS Nom d'usage : GUEYE

Prénom: AWA

Né(e) le : 14/06/1985

A: SOUNE SERERES, SENEGAL

Nationalité: SÉNÉGALAISE

Adresse: 34C RUE BAUDOUIN IX POTE 203 59650 VILLENEUVE D

**ASCQ FRANCE** 



Le 09/10/2023, une décision favorable a été prise à la suite de votre demande d'admission au séjour.

Une carte de séjour temporaire, valable du 11/10/2023 au 10/10/2024 portant la mention Vie privée et familiale va vous être délivré(e). Ce document est actuellement en cours de fabrication.

Cette attestation n'est valable qu'accompagnée du visa de long séjour ou du titre précédemment détenu.

Ce document autorise le franchissement des frontières de l'espace Schengen.

Vous serez prochainement informé(e) de la réception en préfecture ou sous-préfecture de votre titre et des démarches à faire pour venir le retirer. Vous devrez à cette occasion vous acquitter de 225 € correspondant au montant des taxes que vous règlerez par timbre électronique acheté au préalable en ligne, dans un bureau de tabac ou sur les bornes installées dans certains services fiscaux.

